

DELIBERATION DD2025_041

Nombre de membres du conseil en exercice	
en exercice	83
Présents	55
Votants	69
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 16 mai 2025

LE 22 mai 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PÉRIMOUV' : LIGNE FERROVIAIRE TULLE-BRIVE-PÉRIGUEUX-BORDEAUX - BUDGETS 2025 ET 2026 DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA LIGNE

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHER, M. SUDREAU, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, Mme ARNAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme CHERBERO, M. LACOUR-COULON, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, Mme CHABREYROU, M. COLBAC, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. TALLET, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme REYS, M. PERIER, Mme MONTEIL-MAYAUD

POUVOIR(S) :

Mme GONTIER donne pouvoir à Mme SALINIER
Mme LABAILS donne pouvoir à M. AUZOU
Mme KERGOAT donne pouvoir à M. NARDOU
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. PROTANO
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. BIDAUD donne pouvoir à M. SUDREAU
M. PARVAUD donne pouvoir à M. MARTY
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme CHERBERO
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. LECOMTE
M. DELCROS donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BARROUX
Mme DUPUY donne pouvoir à M. AMELIN
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. LAVITOLA

PÉRIMOUV' : LIGNE FERROVIAIRE TULLE-BRIVE-PÉRIGUEUX-BORDEAUX - BUDGETS 2025 ET 2026 DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA LIGNE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par délibération n° DD2021-143 en date du 30 septembre 2021, la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux a validé le lancement d'une étude d'amélioration de la desserte ferroviaire Bordeaux - Périgueux - Brive - Tulle ainsi que la création de l'association pour la promotion de cette ligne ferroviaire, en adoptant le projet de statut de cette dernière.

Qu'à ce jour, l'étude technico-économique qui doit permettre l'amélioration la vitesse des circulations ferroviaires entre Bordeaux, Périgueux, Brive et Tulle a été achevée en mars 2024 et remise à la Région Nouvelle Aquitaine afin d'entamer des discussions sur cette base d'analyse dans ce but

Considérant que l'association Rail Aquitaine Est dédiée à la promotion de la ligne ferroviaire Bordeaux Périgueux Brive Tulle continue à promouvoir cet objectif d'optimisation de la ligne.

Qu'un travail partenarial fort a été engagé en 2024 pour constituer et renforcer les adhésions et constituer des groupes de lobbying.

Qu'également cheville ouvrière de l'étude ferroviaire, l'association a été impliquée dans le suivi de l'étude de faisabilité technico-économique réalisée par Systra sur l'accélération de la ligne Bordeaux - Périgueux - Brive - Tulle pour le compte du groupement des trois agglomérations.

Bilan synthétique des activités réalisées en 2024 (cf. annexe 1) :

Synthèse de l'année 2024

Janvier	<ul style="list-style-type: none"> Campagne d'adhésions 2024, Comité technique concernant l'insertion de trains directs sur la ligne 32 avec SNCF Voyageurs et la Région Nouvelle Aquitaine,
Février	<ul style="list-style-type: none"> Inauguration de la passerelle et du nouveau pôle gare de Périgueux, Journées européennes de la mobilité du quotidien à Strasbourg, organisées par Objectif RER Métropolitains,
Mars	<ul style="list-style-type: none"> Colloque organisé par le GART à Bordeaux sur les enjeux stratégiques des SERM (ou RER Métropolitains), Présentation des conclusions de l'étude Systra à la Région Nouvelle Aquitaine,
Avril	<ul style="list-style-type: none"> Participation à l'Assemblée Générale de la FNAUT, Formation sur les bases techniques du ferroviaire à Paris avec Ponts Formation Conseil,
Mai	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'une demi-journée d'initiation à la signalisation ferroviaire, Comité de ligne de l'étoile de Brive,
Juin	<ul style="list-style-type: none"> Assemblée Générale de Rail Aquitaine Est et renouvellement du CA, Comité de ligne de l'étoile de Périgueux, Campagne de communication auprès des festivaliers lors de Brive Festival,
Juillet - Août	<ul style="list-style-type: none"> Comité technique pour l'étude de refonte des horaires de la ligne 32, Participation aux forum des associations de Brive et de Périgueux,
Septembre	<ul style="list-style-type: none"> Lancement d'une campagne d'affichage à Brive, Tulle et Périgueux pour faire connaître les objectifs de l'association Rail Aquitaine Est, Interview radio sur Breniges FM, Cristal FM et radio Totem.
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> Visite des gares de Condat, Terrasson, Thenon, Niversac et Mussidan, 30 ans de l'association Périgord Rail Plus, Soirée des Trophées des Entreprises à Brive, Journée de l'Intermodalité organisée par Gares & Connexions à Bordeaux,
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> 5 ans du syndicat mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités à Angoulême, Présentation du train TELLI en gare de Limoges, Rencontre biennale des Systèmes Ferroviaires et Urbains à Paris,
Décembre	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'une demi-journée d'initiation aux contraintes de tracé d'un train sur la ligne Bordeaux-Périgueux-Brive-Tulle,

Qu'en plus de ses missions statutaires, l'association Rail Aquitaine 2025 et 2026 :

1- Renforcer ses connaissances et son réseau pour gagner la bataille du ferroviaire :

- La constitution d'un cahier des charges avec les acteurs du Limousin et du Périgord, pour affirmer des demandes communes pour le rail dans la perspective de la mise en concurrence du réseau, et la participation au comité de vigilance ferroviaire ;
- La formation continue et la participation à des rencontres nationales au sujet du ferroviaire et des mobilités ;
- Le recueil de données de comptage dans les trains et les gares de la ligne 32 Bordeaux - Périgueux - Brive - Tulle ;
- La diffusion de questionnaires auprès des usagers de la ligne 32 et des adhérents de l'association.

2- De renforcer la visibilité de l'association pour être connu et reconnu de tous

- La diffusion régulière de contenus sur les réseaux sociaux : vidéos, photos, témoignages ;
- La diffusion de campagnes d'affichage, notamment dans les gares et à Bordeaux ;
- La diffusion de spots publicitaires sur les radios locales.

3- De valoriser la ligne 32 et ses services pour donner envie du train au sein d'un écosystème global autour des gares

- Proposer aux communes concernées un travail de réflexion pour valoriser et développer leur quartier de gare ;
- Proposer aux entreprises de plus de 50 salariés de les accompagner dans l'élaboration de leur plan de mobilité ;
- Communiquer sur les tarifs, les horaires, les bons plans de la ligne 32.

Considérant que les recettes de 2024 ont été principalement apportées par les subventions de fonctionnement, octroyés par le groupement des agglomérations de Brive, du Grand Périgueux et de Tulle, pour une somme totale de 150 000 EUR, comme en 2023. Les recettes d'adhésions sont en nette augmentation, puisqu'elles représentent 7 500 EUR en 2024, contre 1 740 EUR en 2023.

Que côté dépenses, comme en 2024, la principale dépense est la masse salariale de l'association, avec un budget de 40 000 EUR de rémunération et 15 000 EUR de charges sociales.

Qu'en 2024, ce sont les dépenses de communication et de publicité qui se démarquent nettement, avec plus de 23 000 EUR de dépenses. Ensuite, nous trouvons le budget formation avec 4 884 EUR, dont une partie est prise en charge par l'OPCO Uniformation, les frais de déplacements pour 5 000 EUR, les frais de réception, les honoraires principalement pour l'agence comptable, et les assurances. Un résultat excédentaire de 58 000 euros est constaté.

Qu'au titre des années 2025 et 2026, il est proposé de reconduire le même budget (cf. annexe 2 qui présente le bilan de l'association avec le volet budgétaire afférent).

Qu'enfin, il convient de rappeler que ce budget reste à plus de 95% à la charge des trois agglomérations selon la répartition ci-dessous :

Agglomération de Périgueux	Agglomération de Brive	Agglomération de Tulle
45 %	45 %	10 %
67 500 €	67 500 €	15 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide, sur la base de la sollicitation de subvention déposée par l'association au regard de son budget prévisionnel 2025 et 2026, de valider le montant de la subvention accordée pour les deux années et sa répartition comme détaillé dans la présente délibération ;
- Décide d'imputer les crédits nécessaires au financement de cette association sur le budget annexe Mobilités, soit un montant annuel de 67,5 k€ pour le Grand Périgueux et ceci pour les années 2025 et 2026 ;
- Autorise le Président ou son représentant à mener à bien toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents afférents à ce sujet.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 16/06/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 16/06/2025	Périgueux, le 16/06/2025
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 